



24 rue des Bleuets - 64000 PAU
SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil d'Administration du 17 mars 2025**

Etaient présents : Jean SOUBERBIELLE GRADA
Olivier JEGOUZO
José DA COSTA
Edith BAGUET
Félix RULLIERE

Excusés :
Jean-François MAISON
Marie-Thérèse PERMASSE-LABIE
Sylvain SERRA

Sur convocation du Président Olivier JÉGOUZO, nous nous sommes réunis au 5 rue des Myosotis où l'on a parlé des sujets suivants :

- Date du repas de quartier
- Définir un menu
- Disposition en cas de mauvais temps
- Établir la demande d'autorisation auprès de la Mairie
- Faire une demande de subvention
- Mise à jour des statuts

Date du repas de quartier

La date retenue pour cette occasion, a été fixée au **samedi 14 juin 2025**

Menu proposé

Afin de renouveler la formule traditionnelle du repas de quartier pour cette année, l'Association propose que le plat principal du repas de quartier soit une paella. Pour cela, nous avons pensé faire appel à un cuisinier ou traiteur pour ce plat.

Édith et José se chargent d'obtenir des devis.

Nous attendons les montants des devis de la paella pour fixer la somme que les participants auront à régler pour le repas.

Pour l'apéritif, il sera reconduit comme les années précédentes et toujours pris en charge par l'association.

Disposition en cas de mauvais temps

Au cas où le mauvais temps s'inviterait pour notre fête de quartier, les repas seront distribués aux participants, soit en venant les chercher dans un endroit qui sera défini, soit par portage à domicile pour ceux qui ne pourront pas se déplacer.

Demande d'autorisation auprès de la Mairie

Le secrétaire se charge de cette démarche.

Demande de subvention

Il sera procédé comme l'an passé, à une demande de subvention auprès de la Mairie. Le secrétaire se charge de cette démarche auprès des autorités compétentes.

Mise à jour des statuts

Depuis notre dernière Assemblée Générale de 2024, il avait été décidé que le siège social de l'association devait être transféré, du 5 rue des Myosotis au 24 rue des Bleuets. La mise à jour des statuts doit être établie, et sera transmise à la Préfecture avec le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er juin 2024. Cette démarche est faite par le secrétaire.

En règle générale concernant la mise au point des tâches que nous aurons à définir pour la fête du quartier, nous aurons à nous revoir dans peu de temps pour établir ces derniers réglages.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée.

Pau le 25 mars 2025

Le Président



Olivier JÉGOUZO